

2020/0089

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : SUBVENTION VETERINAIRE**

La commune a autorisé, en date du 25 mai 2019, l'installation d'une clinique vétérinaire, sise 100 bis route de Sains.

Dans le but de soutenir l'économie locale et d'augmenter l'attractivité du territoire aux entreprises, la commune souhaite qu'une subvention d'un montant de 3 000,00 euros soit accordée à la clinique vétérinaire.

Cette subvention sera imputée au compte 6574.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour et 1 abstention,**

Accepte d'accorder une subvention d'un montant de 3 000,00 euros suite à l'installation de cabinet vétérinaire sis 100 bis route de Sains.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

Le Maire,

